*un pays doué d'aussi inépuisables ressources que la France, il ne faut jamais* DÉSESPÉRER. (Renan.) *Qui* DÉSESPÈRE *a tort.* (V. Hugo.)

Que de sujets de craindre et de *désespérer!*
CORNEILLE.

Oui! c'est *désespérer* que d'espérer toujours.
Mme DESHOULIÈRES.

Belle Philis, on *désespère*,
Alors qu'on espère toujours.
MOLIÈRE.

— *Désespérer de,* Ne plus espérer; ne plus fonder d'espoir sur, ne plus rien attendre de : DÉSESPÉRER DU *salut commun.* DÉSESPÉRER D'*un enfant.* DÉSESPÉRER DE *vaincre. Les Romains n'ont jamais* DÉSESPÉRÉ DE *leurs affaires.* (Boss.) *Il faut se défier de la fortune, mais il faut n'en* DÉSESPÉRER *jamais.* (Christine de Suède.) *Il ne faut* DÉSESPÉRER DE *rien, pas même du désespoir.* (Colins.) *Les peuples ne doivent jamais* DÉSESPÉRER D'*échapper au pouvoir absolu.* (Bignon.) *Les incrédules sont ceux qui* DÉSESPÈRENT DE *la vie, qui nient le mouvement, l'avenir.* (Edg. Quinet.) *La pitié que nous avons des maux d'autrui nous empêche de* DÉSESPÉRER DES *nôtres.* (St-Marc Girard.) *La démocratie aurait tort, grand tort, de* DÉSESPÉRER DE *l'avenir; l'avenir est à elle et le présent lui-même lui appartient plus qu'elle ne le croit.* (E. de Gir.) *De toutes les maladies de l'âme, la pire est celle* DONT *on* DÉSESPÈRE. (P. Lanfrey.) *Il ne faut jamais* DÉSESPÉRER DU *cœur d'une mère qui aime son enfant.* (Alex. Dum.)

Ne *désespérez* point de la bonté céleste.
V. DUCIS.

**Se désespérer** v. pr. Se livrer au désespoir : *Celui qui sait attendre le bien qu'il souhaite, ne prend pas le chemin de* SE DÉSESPÉRER. (La Bruy.) *On perd à* SE DÉSESPÉRER *d'un mal plus de temps qu'il n'en faudrait pour y remédier.* (Turnbull.) *L'homme, pour vivre, a besoin d'avenir; sinon il* SE DÉSESPÈRE *et meurt.* (St-Marc Girard.)

Au conclave on *se désespère;*
Adieu, puissance et coffre-fort!
BÉRANGER.

**DÉSESPOIR** s. m. (dé-zè-spoir — du préf. *dés,* et de *espoir*). Perte de toute espérance : *Le* DÉSESPOIR *est une abdication. Le* DÉSESPOIR *est la plus grande de nos erreurs.* (Vauven.) *Le* DÉSESPOIR *est la vertu du lâche.* (La Place.) *Le* DÉSESPOIR *est une providence qui amortit les coups de l'infortune et des tourments.* (Raspail.) *Le* DÉSESPOIR *tue.* (J. Casanova.) *Les premiers* DÉSESPOIRS *de la jeunesse passionnée ont une âpre saveur, une volupté sauvage que regrette plus tard l'amour heureux et satisfait.* (J. Sandeau.) *Le* DÉSESPOIR *tient à la fois de la colère et de la crainte, mais davantage de ce dernier sentiment : c'est la frayeur de l'avenir.* (Lélut.)

La mort au *désespoir* ouvre plus d'une voie.
RACINE.

La honte suit toujours un lâche *désespoir.*
CRÉBILLON.

Le *désespoir* n'est point d'une âme magnanime;
Souvent il est faiblesse, et toujours il est crime.
GRESSET.

Le *désespoir* sied mal à des âmes bien nées;
Un moment peut changer l'ordre des destinées.
LEVERT.

Vous qui volez partout où gémit la souffrance,
A chaque *désespoir* offrant une espérance,
Ma muse vous préfère aux plus vaillants guerriers.
LACHAMBEAUDIE.

. . . . . . . . . . . Espérez toujours,
Le *désespoir* étant, monsieur, la seule affaire
Qu'un homme sain d'esprit au lendemain diffère.
E. AUGIER.

Viens, mon chien, viens, ma pauvre bête;
Mange, malgré mon *désespoir;*
Il me reste un gâteau de fête,
Demain, nous aurons du pain noir.
BÉRANGER.

‖ Résolution violente qu'inspire une situation désespérée : *Je ne comptais plus que sur mon* DÉSESPOIR. *Le* DÉSESPOIR *des peuples est l'épée de Damoclès suspendue sur la tête des tyrans.* (Lévis.)

Souvent le *désespoir* a gagné des batailles.
VOLTAIRE.

— Chagrin violent, cruelle affliction : *Etre en proie au plus violent* DÉSESPOIR. *Se livrer au* DÉSESPOIR. *Faire éclater son* DÉSESPOIR. *Si je n'avais pas l'amour du travail et de la gaieté, il y a longtemps que je serais mort de* DÉSESPOIR. (Volt.) *Une femme serait au* DÉSESPOIR *si la nature l'avait faite telle que la mode l'arrange.* (Mlle de L'Espinasse.) *On soutient difficilement l'idée de savoir heureux l'objet qui nous a plongé dans le* DÉSESPOIR. (Mme de Staël.) *La gaieté de quelques-uns est mauvaise au milieu du* DÉSESPOIR *de tous.* (Mme L. Colet.) *Le* DÉSESPOIR *lui-même, pour peu qu'il se prolonge, devient une sorte d'asile dans lequel on peut s'asseoir et se reposer.* (Ste-Beuve.)

— Par exagér. Grand déplaisir, vif regret : *Je suis au* DÉSESPOIR *de ne pouvoir me rendre à votre invitation. Cette pluie obstinée me met au* DÉSESPOIR. ‖ Modèle inimitable, but impossible à atteindre : *Les tableaux de ce peintre font le* DÉSESPOIR *des coloristes.*

— *En désespoir de cause,* A bout de ressources, ne pouvant user d'aucun autre moyen : EN DÉSESPOIR DE CAUSE, *il consentit à ce qu'on lui demandait. Ceux qui, après avoir philosophé, embrassent le mysticisme* EN DÉSESPOIR DE CAUSE, *sont d'ordinaire les ennemis les plus intolérants de la philosophie.* (Renan.)

— Bot. *Désespoir-des-peintres,* Nom donné à une petite plante extrêmement frêle, dont la fleur est très-difficile à reproduire par la peinture.

— **Syn. Désespoir, découragement.** V. DÉCOURAGEMENT.

— **Encycl.** Comme tout ce qui approche de l'infini, le *désespoir* est difficile à définir. Beaucoup d'hommes donnent ce nom à des douleurs violentes, mais passagères; d'autres en ont fait l'expérience et il leur semble aussi impossible d'analyser ce qu'ils éprouvaient, qu'il est impossible à un moribond d'analyser la transition de la vie à la mort; d'autres enfin sont encore sous le coup de ce mal, et c'est à un mot, à une attitude, à un geste, à un regard d'eux qu'il faut demander ce qu'ils ressentent, plutôt qu'à de longues explications. Tout le monde connaît la réponse de ce condamné à mort à l'aumônier de la prison, qui venait le questionner sur ses impressions dernières (V. Jean HIROUX); toute l'éloquence de V. Hugo sera impuissante à rendre la sombre énergie du mot de Cambronne; un trait de Corneille vaut mieux pour nous faire comprendre le sublime que toutes les dissertations de Longus. La langue humaine doit s'avouer vaincue quand il lui faut exprimer certains sentiments extrêmes, et les arts, qui parlent aux sens en même temps qu'à l'âme, paraissent plus propres à leur expression. Le *désespoir* est du nombre de ces sentiments. Arrivé à son dernier degré, il garde le silence. Les grandes douleurs se taisent. C'est donc dans ses symptômes surtout qu'il faut en étudier les manifestations.

Le *désespoir* est le plus haut point de la douleur, l'état de l'homme qui a ou qui croit avoir tout perdu, sans qu'il lui soit possible de rien retrouver. La vie seule lui reste. Ce mal, lorsqu'il n'est pas arrivé à son dernier degré d'intensité, produit des effets analogues à ceux de l'agonie ou de certaines fièvres, sur le système nerveux, qui se contracte ou se dilate violemment, à intervalles inégaux. La masse du corps en éprouve une grande surexcitation ou un abattement complet. La démarche est lente ou précipitée tour à tour; les traits du visage rigides ou expressifs à l'excès; les yeux pleins de feu ou complétement éteints; le front seul ne change pas et porte comme un signe. Quelle que soit la laideur des traits d'un visage, il n'est jamais vulgaire, s'il a été marqué de cette impression. A l'intérieur de nous, des phénomènes identiques se produisent : un dégoût ou de furieux appétits. (Ce n'est pas seulement l'envie de s'étourdir ou de se distraire qui plonge le désespéré dans l'ivresse ou la débauche, c'est souvent un besoin impérieux.) Le cœur palpite violemment ou paraît sur le point de s'arrêter. Les amoureux qui, pour feindre le *désespoir*, déclarent qu'ils ne peuvent dormir, se trompent. Rien n'est profond comme le sommeil d'un désespéré. Dans aucun sentiment ne se manifeste davantage l'action de l'âme; c'est qu'aucun sentiment n'agit davantage sur l'âme. Le premier effet du *désespoir* est de nous faire désirer la mort ou de nous attacher avec âpreté à la vie. Un grand nombre d'hommes cherchent un refuge dans le suicide. Si celui qui désespère se rattache au contraire à la vie, pour la vie elle-même, elle se condense et se manifeste en lui avec une singulière énergie. Les forces de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté en sont décuplées.

Les phénomènes moraux, chez le désespéré, suivent parallèlement la marche des phénomènes physiques. L'âme est tour à tour émue et comme fondue par les moindres impressions. Il suffit alors de se rappeler une chose, une image pour s'identifier avec elle. Les organes acquièrent une délicatesse extrême ou sont comme paralysés. Le son d'un instrument bien joué nous touche délicieusement; il semble que ce soit à notre être que sont attachées les cordes qui vibrent. D'autres fois nous n'entendons même pas les bruits les plus violents qui retentissent dans notre voisinage. Les odeurs, les saveurs mêmes, dans la première de ces dispositions, nous semblent plus pénétrantes. L'expression répond à l'impression, aussi nulle ou aussi violente. On a souvent considéré comme feintes les expansions des êtres ainsi affectés, tant elles ont de force. De là, ces éclats de rire formidables qui font mal à ceux qui sentent et comprennent, ces violentes colères à propos de rien, ces récits rapides et saccadés, cette éloquence fiévreuse, et ce timbre de voix qu'aucun tumulte ne peut couvrir, ces chants où l'accent de la personne n'est pas reconnaissable, cette pensée bruyante que notre oreille écoute et qui semble circuler en nous avec notre sang, les bizarreries et le besoin de produire autour de nous de l'agitation, du scandale même. Ou bien tout se tait, tout se ferme, tout s'abat; il nous semble que nous rêvons, que rien n'existe, et nous sommes obligés de nous tâter, pour ainsi dire, afin de nous assurer que notre existence même est réelle. Le dégoût, la satiété, l'indifférence, l'atonie, l'anéantissement succèdent à cette intensité de vie.

Cette sensibilité excessive exerce son influence sur la pensée; le sujet affecté devient rêveur, abstrait. Il recherche la solitude où se développe cette disposition. D'un trait, tout le passé se déroule à son imagination; car il cherche continuellement en lui, et vainement, où se prendre, où se reposer, où s'attacher; il poursuit ce je ne sais quoi qu'il a perdu. Il réunit et sépare les idées dans une constante activité; il devient sentencieux, parle en aphorismes, en formules; il édifie et renverse des systèmes. Ne l'abordez pas pour le consoler, car il n'est pas une seule des images, pas un seul des souvenirs que vous voulez faire briller à ses yeux qu'il n'ait passé en revue, pas une seule raison qu'il ne se soit posée, pas une idée qu'il n'ait combinée pour se soulager et qu'il n'ait rejetée, parce que l'objet de sa douleur est le point fixe, implacable autour duquel se consume toute cette activité.

Mais cette fièvre n'est pas encore le *désespoir* dans sa plénitude. Tout ce lyrisme a un certain caractère de grandeur, et pourtant il est plus noble de se taire. Il n'y a de vraiment sublime que ce qui est calme. Si celui qui désespère, au lieu d'user l'énergie d'une volonté, que l'exaspération a rendue indomptable, en transports stériles, en décisions brusques et contraires, comme il arrive, et de tout renverser, la concentre sur lui-même pour arrêter ce qui le déborde; s'il devient maître de cette douleur qui s'est incarnée en lui et arrive à pouvoir agir avec règle, mesure, réflexion, malgré ce qu'il souffre, tout ce qu'il pensera, dira ou fera, aura quelque chose de divin, et plus son supplice aura été douloureux et prolongé, plus il s'élèvera, par sa valeur propre, au-dessus du reste des hommes. Tels sont les effets du *désespoir*. La fortune, la puissance, les honneurs, le beau, le bien, le vrai, l'amour sont les objets dans lesquels l'homme fait consister le bonheur qu'il poursuit. De là autant de causes de *désespoir*, lequel est d'autant plus fort que l'imagination et la sensibilité sont plus vives, les aspirations plus ardentes et plus variées. La majorité des hommes ne sont pas capables de *désespoir*, parce que leurs appétits sont bornés. Ils n'ont que des douleurs plus ou moins violentes, qui, à certaines périodes, se réunissent en un seul *désespoir* dont l'expression est une révolution. Ce *désespoir* et cette révolution sont en permanence dans l'âme de celui qui commence à penser, et résultent chez lui du rapprochement incessant de ce qui est et de ce qui devrait être, de l'infini avec le fini, de l'absolu avec le relatif. De ce rapprochement jaillit la pensée, dans toutes ses manifestations, acte, parole, tableau, statue, œuvre en un mot. Rien de grand ne se fait sans cela.

Milton, dans son poëme, nous donne l'image qui renferme tous ces *désespoirs*, celle de Lucifer, précipité du ciel et luttant encore contre Dieu. Ce qu'il y a de plus douloureux dans son mal, comme aussi ce qui fait sa grandeur, c'est le *désespoir*. Dans cette conception poétique il faut voir une révolution active, violente, la lutte désespérée de l'homme contre les forces de la nature, personnifiées dans l'idée de Dieu. Souvent on a accusé d'athéisme les grands chercheurs qui ont essayé d'adoucir ou d'améliorer la condition de l'homme, même lorsqu'ils cherchaient à genoux devant l'infini. Il n'est pas un de ces hommes, si nous remontons à l'origine de son génie, qui ne nous apparaisse désespéré. Il faut avoir beaucoup souffert soi-même avant de bien comprendre les souffrances générales de l'humanité.

Le premier *désespoir* vient le plus souvent de l'amour, et il est plus complet s'il vient de là. Dès le commencement de sa vie, l'homme a rêvé un bonheur parfait. Arrivé à la période que l'on appelle l'âge des passions, il croit voir toutes les perfections réunies dans un seul être qui est la femme. S'il s'aperçoit de son erreur, si le lien qui l'attire ou le tient se brise, il tombe dans le *désespoir*. Energique, il se tue; ou bien, la première fièvre passée, il cherchera dans une autre direction ce qui fut son rêve. Si son cœur est vraiment grand et fort, il ne cherchera plus ce bien pour lui-même seulement, mais pour tous ceux qu'il voudra s'attacher, auxquels il voudra se retenir. Un grand vide s'est fait en lui; il est perdu, s'il ne le comble. De là vient que ceux qui peuvent résister à un premier *désespoir* recherchent avec plus de passion que les autres les richesses, la puissance, les honneurs, la perfection du beau, du bien, du vrai, dans les arts, dans les sciences et dans la pratique de la vie.

Mais là encore le *désespoir* les attend : c'est l'infini qu'ils poursuivaient dans la possession de la femme, c'est encore l'infini qu'ils cherchent par les voies diverses où le *désespoir* les a poussés. C'est encore l'infini qui leur échappe et qui les désespère, et pour parler avec Massillon : « A peine détrompés, par la possession d'un objet, du bonheur qui semblait les y attendre, un nouveau désir les jette dans la même illusion, et, passant sans cesse de l'espérance du bonheur au dégoût et du dégoût à l'espérance, tout ce qui leur fait sentir leur méprise devient lui-même l'attrait qui la perpétue. » L'idéal est une montagne dont le sommet s'élève à mesure que nous la gravissons.

Dans cette lutte contre la réalité, le *désespoir* naît encore du rapprochement impuissant entre l'infini de ce qu'ils veulent et le fini de ce qu'ils peuvent saisir et exprimer. Il serait facile de multiplier les exemples. Depuis longtemps l'art et la poésie s'inspirent du *désespoir*. Lucifer, Hamlet, Macbeth, Childe-Harold, Don Juan, Faust sont connus de tout le monde. Nos musées sont remplis de tableaux où sont représentés les *désespoirs* isolés ou pris en masse. En les analysant, nous trouvons toujours : le scepticisme, l'athéisme ou la foi délirante, le raisonnement brutal, le rire, un lyrisme fiévreux, de grands élans, des chutes profondes, et puis je ne sais quel calme ardent qui fait peur, auquel succèdent des tourbillonnements, un mouvement continuel de bas en haut, de haut en bas; tous les signes de la folie, du génie. Ce sont les douleurs de l'enfantement. Notre siècle ne voit rien au delà du tombeau. S'il n'est point, après la mort, de lieu où justice se fasse, il est nécessaire qu'elle se fasse dès ici-bas, et plus diminuera cette foi qui jadis était la ressource du malheureux, plus le *désespoir* augmentera, plus impatiemment sera attendu l'avénement de la justice et de la liberté.

Pascal l'avait bien compris; aussi toutes ces images de *désespoir* pâlissent-elles devant le *désespoir* philosophique et théologique de Pascal. Dans cette âme ardente luttent l'avenir et le passé, le désir du bonheur terrestre avec la crainte de l'enfer, la raison avec la foi. Nous ne croyons pas qu'il existe dans aucune langue une page plus belle que celle des deux infinis. « Qui se considérera de la sorte, dit-il, s'effrayera de soi-même, et se considérant dans la masse que la nature lui a donnée, entre ces deux abîmes de l'infini et du néant, il tremblera dans la vue de ces merveilles; et je crois que, sa curiosité se changeant en admiration, il sera plus disposé à les contempler en silence qu'à les rechercher avec présomption; car, enfin, qu'est-ce qu'un homme dans la nature? Un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant; un milieu entre rien et tout. Infiniment éloigné de comprendre les extrêmes, la fin des choses et leur principe sont pour lui invinciblement cachés dans un secret impénétrable, également incapable de voir le néant d'où il est tiré et l'infini où il est englouti. Que fera-t-il donc, sinon d'apercevoir quelque apparence du milieu des choses, dans un *désespoir* éternel de connaître ni leur principe ni leur loi? » Ces lignes donnent le vertige. Celui qui les écrivit passa dix-sept années de sa vie à suivre des lignes dans l'espace et voulut pénétrer la nature tout entière. A vingt-neuf ans, il vit une femme et il crut tout découvrir. Il voulut l'étreindre comme la nature; vainement encore. Alors il se jeta dans le *désespoir* et dans Dieu. De savant il devint écrivain; mais il chercha à démontrer la foi comme un théorème. De là ses *Pensées*, fûts de colonnes, ruines de l'édifice qu'il s'apprêtait à élever à la religion. Il mourut fou, avec un cilice sur la poitrine, avec une prière d'idiot sur le cœur, à l'âge de trente-neuf ans.

**Désespoir** (LES SOLDATS DU). On a donné ce nom, en 1848, aux insurgés de Juin, parce que beaucoup ont été, en effet, poussés à la révolte autant par le manque de travail et de pain, que par ce qu'on nommait avec emphase les *passions démagogiques.*

Après ces terribles journées, un chansonnier populaire nommé Gustave Leroy, croyons-nous, a fait une chanson intitulée les *Soldats du désespoir.* C'était un chant d'une poésie inculte, mais d'une énergie poignante et d'une couleur tout à fait révolutionnaire. Réagissant contre la haine dont les masses prolétaires étaient alors l'objet, le poëte disait avec amertume :

Après des luttes heureuses
Combien d'hommes du pouvoir
Ont pressé les mains calleuses
Des soldats du désespoir!

Il montrait ces combattants de la faim dont *les haillons sont l'uniforme*, jetés dans la guerre civile par le désespoir et la misère; car, dit-il :

Mieux vaut mourir d'une balle
Que d'aller tendre la main,
Ou bien de mourir de faim!

Cette chanson, empreinte des passions du temps, était en quelque sorte l'élégie de la révolte; mais elle contenait aussi de fières menaces :

Ils ont des fils qui grandissent,
Les soldats du désespoir!

Menace de vaincu, dernier écho des colères d'une lutte qui avait été sans merci. Espérons, au contraire, que ces fils auront grandi non pour la guerre sociale, mais pour le progrès pacifique et pour la liberté.

**Désespoir de Jocrisse** (LE), comédie-farce en deux actes et en prose, donnée au théâtre Montansier, en 1792, par Dorvigny. Jocrisse, aussi imbécile qu'étourdi, casse la porcelaine, écrase la patte du chat, laisse le serin s'envoler et le chien s'enfuir. Dans son désespoir, et surtout dans la crainte d'une correction, il veut mourir. D'un autre côté, sa sœur, suivante de la fille de son maître, a laissé enlever sa jeune maîtresse, et sa mère, portière de la maison, a introduit le ravisseur. Dans leur chagrin, la mère et la sœur consentent à mourir avec Jocrisse. Mais quel genre de mort choisiront-ils? Le hasard vient tout à coup décider leur choix. Jocrisse aperçoit un panier chargé de trois bouteilles, que son maître a étiquetées *Poison*, dans l'intention de les faire respecter de



Jocrisse. Aussitôt vu, aussitôt bu. Le poison produit son effet, c'est-à-dire que nos désespérés s'enivrent. Le maître rentre et voit immédiatement tout le mal fait pendant son absence; il crie beaucoup et gourmande; mais la demoiselle arrive, conduite par le père du ravisseur; le chien rentre au logis, et l'oiseau dans sa cage; le chat en est quitte pour sa patte, et le maître pour son vin; le mariage se fait, le public rit aux éclats et la pièce finit.

Dans cette pièce, le célèbre Brunet déploya son inimitable talent pour les rôles de niais. Le théâtre dut donner jusqu'à deux représentations par jour.

**Désespoir** (LE), statue de M. Perraud. Un jeune homme, affaissé sous le poids d'une grande douleur, est venu s'asseoir sur une plage déserte, au bord de la mer. Les coudes posés sur les cuisses, les mains enlacées, les paumes en dehors, les épaules courbées, la tête penchée en avant et légèrement inclinée sur le côté, le front soucieux, les lèvres serrées, les yeux fixes et sans regard, tout dans l'attitude et l'expression de cet homme indique la fatigue, l'accablement, la prostration.

Cette statue, irréprochable au point de vue de l'exécution, a valu à son auteur la grande médaille d'honneur du Salon de 1869. Les critiques ont été à peu près unanimes à louer la pureté et l'élégance des formes, mais la conception même du sujet n'a trouvé qu'un petit nombre d'admirateurs. M. Clément (des *Débats*) s'est exprimé ainsi : « Cette œuvre, d'un beau choix de formes, dessinée avec correction et élégance, exécutée avec une précision, un soin dignes de tous les éloges, a besoin d'être vue et revue : elle n'est pas de celles qui frappent vivement dès le premier abord et qu'on apprécie d'emblée. C'est un morceau de grand mérite, mais qui ne paraît pas motivé; une belle étude du nu, un peu froide, un peu académique, sans signification bien précise et partant sans beaucoup d'intérêt. Elle pourra servir de modèle aux élèves de l'Ecole des beaux-arts. » M. Duranty a dit plus brutalement : « Le *Désespoir*, de M. Perraud, un homme nu qui se borne à contempler attentivement son nombril... Cela sera très-bon pour les classes, étant très-proprement exécuté et dépourvu de tout caractère individuel. » Suivant M. P. de Saint-Victor « l'attitude de cette figure est d'une belle cadence; les bras sont d'une beauté rare; le dos décrit, en s'inclinant, des courbes pleines de souplesse et d'accent. Le seul reproche qu'on puisse adresser à la statue de M. Perraud est l'abus du travail dans l'exécution. Ce marbre lissé et presque léché rapetisse le style de son œuvre. La grande sculpture ne supporte pas l'extrême fini du ciseau. » Th. Gautier s'est demandé quelle pouvait être la cause du *désespoir* si fortement exprimé dans l'attitude du jeune homme sculpté par M. Perraud : « Est-ce un amour trompé, une ambition déçue, un essor impuissant, qui ont jeté sur cette plage cet Icare sans ailes? Ou plutôt, malgré la beauté de ses formes antiques, que ne voile aucun vêtement, ne serait-ce pas un de ces désespérés de la mélancolie moderne, appartenant à la race des René, des Manfred, des Obermann, tourmenté de vagues aspirations, mécontent de la vie et déjà las dès le commencement de la route? Ce n'est pas là, en effet, le bel éphèbe grec, parfaitement équilibré, luttant dans le gymnase et parlant philosophie avec Socrate ou Platon, exerçant à la fois son esprit et son corps. Une certaine qualité élégante des membres indique dans la statue de M. Perraud le rêveur qui fuit l'action, et le masque n'a pas la sérénité grecque. La civilisation y a laissé son empreinte douloureuse; mais ces détails, nécessaires à l'expression du sujet, sont indiqués sobrement et de manière à ne pas troubler l'harmonie des lignes et la dignité tranquille de la statuaire. On ne saurait trop louer la science anatomique dont l'artiste a fait preuve dans le rendu de ce jeune corps légèrement amaigri par le chagrin. » Après avoir déclaré que la statue du *Désespoir*, dont le modèle de plâtre fut exposé au Salon de 1861, est, sous le rapport de l'exécution, une des œuvres les plus parfaites de la statuaire contemporaine, M. Marius Chaumelin s'est livré aux considérations suivantes : « Les anciens ont exprimé la douleur physique dans des chefs-d'œuvre incomparables, le *Laocoon*, les *Niobides;* mais je doute qu'ils aient jamais eu l'idée de traduire la douleur morale, le découragement, le *Désespoir.* Cette idée ne pouvait venir qu'à un artiste moderne. M. Perraud s'est inspiré de ce cri d'amertume échappé à Pétrarque : *Ahi! null' altro che pianto al mondo dura!* « Rien en ce monde ne dure que les pleurs! » Vérité éternelle, sans doute, mais dont la représentation eût paru malsaine à l'antiquité, qui ne comprenait, qui n'admettait que le courage, la résistance acharnée, la lutte infatigable. Voyez Prométhée : au milieu de ses tortures incessamment renouvelées, il lève fièrement la tête et regarde vers l'avenir... C'est là un type essentiellement antique. L'homme qu'a voulu nous montrer M. Perraud est bien l'homme moderne, aux flancs duquel s'est attachée la désespérance, noir vautour qui ronge le cœur et qui tue plus ou moins lentement, mais sûrement. Voyageur lassé dès les premiers pas, lutteur épuisé dès la première lutte, ce faible, ce vaincu attend, dans une rêverie impuissante, que le destin lui porte le dernier coup. Il est jeune pourtant, il a les membres souples et vigoureux. Son désespoir est une lâcheté... M. Perraud a cherché, presque dès le début de sa carrière, à traduire cette sombre idée du découragement. Un de ses premiers ouvrages, exposé en 1855, représentait *Adam*, assis sur un rocher, sa charrue entre ses jambes, et méditant sur cette prédiction du Dieu infaillible : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Cette figure, justement remarquée des connaisseurs, n'obtint qu'un médiocre succès près de la foule. Je crains bien qu'il n'en soit de même de la statue du *Désespoir*, qui est cependant d'un caractère beaucoup plus puissant et d'une exécution incomparablement plus forte. Outre que le sujet est par lui-même peu attrayant, le public n'aime pas les œuvres dont toute la signification se réduit à l'expression d'une idée : à une pensée de Pascal, il préfère les lazzi, les calembours que lui servent abondamment les pitres de la statuaire et les saltimbanques de la peinture. Mais l'élite des hommes intelligents et sérieux saura gré à M. Perraud de maintenir son art dans les hautes régions, et les critiques le loueront de s'être efforcé d'associer, dans l'exécution de sa statue, l'interprétation du modèle vivant à l'étude du style antique. »

**DESESSARTS** (Alexis), théologien, né à Paris en 1687, mort en 1774. Il embrassa l'état ecclésiastique, prit parti pour les jansénistes, et joua un rôle actif dans les discussions qui eurent lieu au sujet de la bulle *Unigenitus.* Parmi ses ouvrages nous citerons : *Défense des saints Pères et des auteurs catholiques sur le retour futur d'Elie et sur la véritable intelligence des Ecritures* (1737, in-12); *Dissertation où l'on prouve que saint Paul n'enseigne pas que le mariage puisse être rompu lorsqu'une des parties embrasse la religion chrétienne* (Paris, 1765). — Son frère, Jean-Baptiste DESESSARTS, surnommé **Poncet**, né en 1681, mort en 1762, a laissé, entre autres écrits, quatorze livres *Sur les convulsions.*

**DESESSARTS** (Denis DECHANET, dit), célèbre comédien français, né à Langres en 1740, mort en 1793. Il était fils d'un bourgeois aisé, qui lui fit donner une excellente éducation. Après avoir étudié à fond l'art si tortueux de la chicane, Denis Dechanet acheta une charge de procureur, qu'il remplit avec succès pendant plusieurs années; mais bientôt on le vit consacrer ses loisirs à la littérature et au théâtre, pour faire trêve aux ennuis d'une profession qu'il avait embrassée sans vocation réelle. Le soin de quelques affaires ayant appelé Dechanet à Paris, un ami le conduisit à la Comédie-Française, et l'impression qu'éprouva ce soir-là le procureur décida de son avenir : « Je veux devenir comédien, dit-il à son ami. Arrière la chicane et ses tracas! Il y a trop longtemps que mon métier m'oblige à *jouer* les honnêtes gens à la ville; il est plus honorable de les représenter sur la scène. » L'ami de Dechanet, se défiant de cette résolution subite, ne négligea rien pour l'en détourner; tous ses efforts furent inutiles. Dechanet commença, suivant l'usage sagement établi à cette époque, par s'essayer sur les théâtres de la province, et s'y fit bientôt une réputation dans l'emploi des *financiers*, des *manteaux* et des *grimes.* « La Comédie-Française songeait alors à remplacer Bonneval, longtemps célèbre dans cet emploi, et qui ne désirait plus que du repos, raconte Lemazurier. Elle chargea Bellecourt, qui allait jouer en province, d'y choisir un acteur en état de remplacer celui qu'elle craignait de perdre. Sur son rapport, un ordre de début fut envoyé à Desessarts qui se trouvait à Marseille; il vint à Paris et débuta le 4 octobre 1772, sous le nom de Desessarts, par les rôles de Lisimon, dans le *Glorieux*, et de Lucas, dans le *Tuteur*, comédie de Dancourt. » Le résultat de l'épreuve fut on ne peut plus favorable à Desessarts, dont la verve, le naturel et l'intelligence conquirent tous les suffrages, même ceux de ses camarades, gens difficiles par excellence. Après avoir abordé les principaux rôles de l'emploi pour lequel il se présentait, Desessarts fut reçu sociétaire le 1er avril 1773. « Une bonhomie mêlée de rudesse, dit un contemporain, de la franchise, de la gaieté, du mordant, telles étaient les principales qualités scéniques du talent de Desessarts. Il jouait beaucoup mieux les rôles écrits par Molière que ceux dont il se trouvait chargé dans les comédies modernes, et cela n'est pas surprenant: Desessarts avait beaucoup de naturel, et Molière avait pris la nature sur le fait; les auteurs qui, depuis cinquante ans, se sont exercés dans la comédie, n'ont pas été aussi indiscrets. Ils ont écrit pour les boudoirs des pièces de *bon ton*, de *bonne compagnie.* Desessarts n'y excellait pas; il avait trop de talent pour cela. » Cet artiste était d'une grosseur démesurée. Quand il jouait le rôle d'Orgon dans *Tartufe*, il fallait une table faite exprès, et plus haute qu'à l'ordinaire, pour qu'il pût se cacher dessous. Jamais, dans le rôle de Petit-Jean, des *Plaideurs*, il ne récita ce vers :

Pour moi je ne dors plus; aussi je deviens maigre,

sans exciter de grands éclats de rire dans le parterre. Jamais aussi le contraste de son embonpoint prodigieux avec certains rôles qu'il jouait ne fut plus remarquable que dans un drame de Desfontaines, intitulé : la *Réduction de Paris.* Il y remplissait le rôle de prévôt des marchands, qui vient présenter au roi le peuple exténué *par une longue famine*, et tout en parlant ainsi il paraissait si gras et si bien portant, que l'on n'avait autre chose à craindre, sinon que la porte ne fût pas assez large pour lui. Nous empruntons à l'histoire du Théâtre-Français, de MM. Etienne et Martainville, une anecdote fort plaisante sur Desessarts : « Il était généralement aimé de ses camarades, quoiqu'il supportât quelquefois impatiemment leurs plaisanteries sur sa vaste corpulence. Dugazon surtout semblait s'être fait une joyeuse tâche de mystifier Desessarts. Lorsque la ménagerie du roi perdit l'unique éléphant qu'elle possédait, Dugazon alla prier Desessarts de venir avec lui chez le ministre pour y jouer un proverbe dans lequel il avait besoin d'un compère intelligent. Desessarts y consent, et s'informe du costume qu'il doit prendre. « Mets-toi en » grand deuil, lui dit Dugazon; tu es censé » représenter un héritier. » Voilà Desessarts en habit noir complet, avec des crêpes, des pleureuses, etc. On arrive chez le ministre. « Monseigneur, dit Dugazon, la Comédie-Fran- » çaise a été on ne peut plus sensible à la mort » du bel éléphant qui faisait l'ornement de la » Ménagerie du roi; et si quelque chose pou- » vait la consoler, c'est de fournir à Sa Ma- » jesté l'occasion de reconnaître les longs ser- » vices de notre camarade Desessarts; en un » mot, je viens, au nom de la Comédie-Fran- » çaise, vous demander pour lui la survivance » de l'éléphant. » Pendant ce beau discours, Desessarts, qui commençait à comprendre, faisait une horrible grimace. Qu'on se figure les éclats de rire des auditeurs, et l'embarras du pauvre Desessarts! Il sort furieux, et le lendemain appelle Dugazon en duel. Arrivés au bois de Boulogne, les deux champions mettent l'épée à la main. « Mon ami, lui dit Duga- » zon, j'éprouve vraiment un scrupule de me » mesurer avec toi; tu me présentes une sur- » face énorme; j'ai trop d'avantages; laisse- » moi égaliser la partie. » A ces mots il tire de sa poche un morceau de blanc d'Espagne, trace un rond sur le ventre de Desessarts : « Ecoute, » ajoute-t-il, tous les coups qui por- » teront en dehors du rond ne compteront pas. » Le moyen de se battre! Ce duel bouffon fut terminé par un déjeuner.

Desessarts était un homme instruit et de conduite régulière. Il avait une mémoire et une présence d'esprit à toute épreuve, et si on avait le malheur de se tromper en racontant un trait d'histoire devant lui, on était sûr qu'il rappelait les époques, les noms des personnages et jusqu'aux moindres particularités qui les caractérisaient. Quelque temps avant l'incarcération des comédiens français, de fréquentes oppressions ayant fait craindre pour la vie de Desessarts, les médecins lui prescrivirent les eaux de Baréges, où il apprit le sort funeste de ses camarades. Cette fatale nouvelle lui causa une telle émotion, qu'il expira à l'instant. On mit au bas de son portrait ces mots, qui font allusion à son premier état : *J'aime mieux faire rire les hommes que de les ruiner.*

Voici la liste des principaux rôles créés par cet éminent comédien : le comte de Bruxhall, des *Amants généreux;* le prévôt des marchands, de la *Réduction de Paris;* Bartholo, du *Barbier de Séville;* Bartholo, du *Mariage de Figaro;* M. Kerbanton, de l'*Inconstant;* Mondor, du *Conciliateur;* M. Duflos, du *Conteur* ou les *Deux postes*, etc.

**DESESSARTS** (Nicolas-Toussaint LEMOYNE, dit), littérateur français, né à Coutances en 1744, mort en 1810. Il fut successivement avocat et libraire-éditeur à Paris. Tout en s'occupant d'affaires, il composa un assez grand nombre d'ouvrages, qui, pour la plupart, sont des compilations. Desessarts a édité la *Bibliothèque orientale de d'Herbelot*, les *Œuvres* de Duclos, de Gilbert, de Reyrac, de Thomas; les *Œuvres choisies* de Saint-Rhéal, de Saint-Evremond, de Pellisson, etc. Parmi ses ouvrages, nous citerons : les *Causes célèbres* (1773-1789, 196 vol. in-12); les *Trois théâtres de Paris* (1777, in-8o); *Choix de nouvelles causes célèbres* (1785-1787, 15 vol.); *Essai sur l'histoire générale des tribunaux anciens et modernes* (1778-1784, 9 vol. in-8o); *Procès fameux* (1786-1789, 10 vol. in-12); *Dictionnaire universel de police* (1786-1790, 8 vol. in-4o); *Abrégé des vies des hommes illustres de Plutarque* (Paris, 1798, 3 vol. in-8o); *Siècles littéraires de la France* (1800-1801, 6 vol. in-8o), etc. Enfin Desessarts a collaboré au *Dictionnaire de jurisprudence*, à l'*Encyclopédie méthodique* et au *Répertoire universel de jurisprudence* (1775, 17 vol. in-4o).

**DES ESSARTS** (de la Manche), magistrat et homme politique français, né à Coutances en 1802. Il se fit recevoir avocat, puis devint successivement substitut à Coutances et à Bayeux, substitut du procureur général à Caen, et conseiller à la même cour après 1830. Membre de l'opposition libérale sous Louis-Philippe, il fut élu par le département de la Manche à la Constituante en 1848. Il y vota avec les républicains modérés, combattit la politique de l'Elysée, ne fut pas réélu à la Législative, et reprit alors ses fonctions de conseiller.

**DESESSARTS** (Alfred-Stanislas LANGLOIS), littérateur français, né en 1813 à Passy, près de Paris. Il fit ses études au lycée Henri IV. Il entra de bonne heure dans la carrière des lettres, débuta comme journaliste dans la *France littéraire*, et prit bientôt après la direction du feuilleton et la critique théâtrale de l'*Echo français*, qu'il garda pendant plusieurs années.

M. Desessarts fut couronné en 1841 par l'Académie française pour son poëme *De la civilisation chrétienne en Orient.* Il obtint, en 1843, un premier accessit et une médaille d'or pour le sujet du *Monument de Molière*, puis, en 1856, la même récompense pour son poëme de *Saint Augustin à Hippone.* En 1849, il fit jouer avec succès, au Théâtre-Français, une comédie en un acte et en vers, la *Ligue des amants*, charmant imbroglio alerte et bien rimé. Précédemment, l'Odéon avait reçu de lui et mis en répétition le *Roi Rodrigue*, drame historique en cinq actes et en vers, conception hardie, œuvre de grand éclat, que les circonstances seules empêchèrent de jouer.

Il a publié en outre : *Chants de la jeunesse; Comédie du monde*, roman en vers, tentative tout à fait neuve; *Guerre des frères*, poëme sur la lutte américaine. Une grande élévation de sentiment jointe à la science du vers, parfois un tour original, imprévu, une certaine abondance, l'émotion et la chaleur, toutes ces qualités recommandent les œuvres poétiques de M. Desessarts.

On lui doit comme romancier : le *Lord bohémien*, le *Marché aux consciences*, *François de Médicis*, le *Champ de roses*, les *Deux veuves*, *Marthe*, le *Tour du cadran*, les *Récits légendaires*, *Souffrir c'est vaincre*, le *Marquis de Roquefeuille*, *Reflets d'Italie*, les *Masques d'or*, la *Maison déserte*, le *Roman des mères*, les *Fêtes de nos pères*, un des meilleurs livres de l'écrivain, les *Grands peintres*, les *Célébrités françaises*, et, enfin, les *Hommes de la guerre d'Orient*, ouvrage publié en 1855, et auquel le public fit bon accueil.

Sans briller au premier rang parmi nos romanciers, M. Alfred Desessarts y occupe une place distinguée et honorable. On lui a reproché de fuir avec un soin constant les passions violentes et d'affectionner, peut-être outre mesure, la gamme tranquille des amours permises. Cette critique nous semble injuste. Outre que tous les genres sont bons, celui de M. Desessarts nous paraît bien plus artistique et aussi bien plus moral que l'abus effréné que l'on fait aujourd'hui de l'adultère et de la potence. Le reproche qu'on lui fait ne serait mérité que si l'on ajoutait en même temps que ses romans sont ennuyeux, ce qui nous paraît difficile à soutenir. *François de Médicis*, *Marthe* et la *Maison déserte* abondent en situations émouvantes, sinon dramatiques; mais l'effort n'est point cherché, l'effet produit est amené progressivement par l'enchaînement des faits et l'opposition toujours vraisemblable des caractères mis en scène. Le style en est à la fois facile et correct, nerveux et souple, toujours élégant.

M. Desessarts a traduit deux romans de Dickens : le *Magasin d'antiquités* et *Martin Chuzzlewit.* Il a également traduit de l'anglais les curieux *Mémoires de la princesse Daskoff*, l'amie de Catherine II. Ecrits en français, ces Mémoires furent traduits en anglais, on ne sait par qui, puis, le manuscrit ayant disparu, notre romancier eut l'idée de les traduire de nouveau en français.

Depuis 1847, M. Desessarts est attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Son meilleur ouvrage, d'après lui, c'est son fils Emmanuel, professeur de rhétorique, et l'un des plus jeunes collaborateurs de la *Revue du* XIXe *siècle.* M. Emmanuel Desessarts s'est également fait connaître comme poëte; on lui doit déjà les *Poésies parisiennes* et les *Elévations.* Il a écrit la préface de *Souffrir c'est vaincre.*

**DES ESSARTS** (Nicolas D'HERBERAY), traducteur français. V. HERBERAY.

**DES ESSARTS** (Charlotte), comtesse de Romorantin. V. ESSARTS.

**DES ESSARTS** (Pierre), homme d'Etat français. V. ESSARTS (des).

**DESESSARTZ** (Jean-Charles), médecin français, né à Bragelonne, près de Bar-sur-Seine, en 1729, mort à Paris en 1811. Il résista au désir des jésuites, qui cherchaient à le faire entrer dans leur ordre, étudia la médecine en donnant des leçons de mathématiques pour vivre, et fut reçu docteur à la Faculté de Reims. S'étant rendu à Paris en 1769, sur l'invitation de la Faculté de cette ville, il y fut nommé professeur de chirurgie en 1770, professeur de pharmacie en 1775, doyen de la Faculté en 1776, et membre de l'Institut, lors de la fondation de ce corps. Desessartz s'opposa de tout son pouvoir à la création de la Société royale de médecine. On a de lui, outre des mémoires et des éloges, recueillis pour la plupart sous ce titre : *Recueil de discours, mémoires et observations cliniques* (Paris, 1811, in-8o), un *Mémoire sur le croup* (1807), et surtout un *Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge* (Paris, 1760, in-8o), qui a beaucoup servi à J.-J. Rousseau pour la composition de son *Emile.*

Il a donné son nom à un sirop qui est encore aujourd'hui d'un usage universel contre les bronchites des enfants et la coqueluche. En voici la composition : ipécacuana, 30; séné, 100; serpolet, 30; coquelicot, 125; sulfate de magnésie, 100; vin blanc, 750; eau de fleur d'oranger, 750; sucre, quantité suffisante. On fait macérer l'ipécacuana dans le

vin pendant douze heures; on passe avec expression, et l'on filtre la liqueur. Après avoir réuni le résidu aux autres substances, on verse dessus 3,000 d'eau bouillante, on laisse infuser six heures, on passe de nouveau avec expression, on mélange le produit avec la liqueur vineuse et l'eau de fleurs d'oranger, tenant en dissolution le sulfate de magnésie. On ajoute, par 100 de ce mélange, 190 de sucre, et l'on fait un sirop, par simple solution, au bain-marie. Le sirop pectoral incisif de Deharambure, remède spécial, principalement employé contre la coqueluche, n'est autre chose, prétend-on, que le sirop de Desessartz. La dose est de 20 à 30 grammes.

**DÉSÉTHÉRISATION** s. f. (dé-zé-té-ri-za-si-on — rad. *déséthériser*). Action de déséthériser; résultat de cette action.

**DÉSÉTHÉRISÉ, ÉE** (dé-zé-té-ri-zé) part. passé du v. Déséthériser : *Malade* DÉSÉTHÉRISÉ.

**DÉSÉTHÉRISER** v. a. ou tr. (dé-zé-té-ri-zé — du préf. *dés*, et de *éthériser*). Soustraire aux effets de l'éthérisation : DÉSÉTHÉRISER *un malade*.

**DÉSÉTOUPÉ, ÉE** (dé-zé-tou-pé) part. passé du v. Désétouper : *Vaisseau* DÉSÉTOUPÉ.

**DÉSÉTOUPER** v. a. ou tr. (dé-zé-tou-pé — du préf. *dés*, et de *étoupe*). Enlever l'étoupe de : DÉSÉTOUPER *un vaisseau*.

**DESÈZE** (Romain), avocat et magistrat français, célèbre surtout par le choix que fit de lui le roi Louis XVI pour être un de ses défenseurs devant la Convention nationale, né à Bordeaux en 1748, mort à Paris en 1828. Bien qu'il ait toujours porté ce prénom de *Romain* et qu'il l'ait lui-même transmis à son fils aîné, son acte de baptême ne lui donne que celui de *Raymond*. Son père, Jean Desèze, originaire de la petite ville de Saint-Emilion, ne prenait aucune qualification nobiliaire. Pourtant sa famille était ancienne et appartenait à la noblesse de robe.

Raymond ou Romain Desèze était le sixième des douze enfants de Jean Desèze. Elevé à Bordeaux, dans le collége des jésuites de cette ville, il montra de bonne heure son goût pour la culture des lettres. Ses études classiques achevées, il étudia le droit, et, en 1767, à peine âgé de dix-neuf ans, il était avocat.

Il suivait avec assez de distinction dans sa ville natale la carrière du barreau, qui était celle de son père, lorsque les démêlés qu'eut avec le parlement de Bordeaux le président Dupaty, si connu par ses *Lettres sur l'Italie* et avec lequel il s'était lié, lui firent épouser la querelle de celui-ci et quitter la ville témoin de ses premiers succès.

Voltaire était alors dans toute sa gloire, et Desèze fit avec Dupaty le pèlerinage de Ferney. C'était en 1775; Romain Desèze avait vingt-sept ans. Il était bien fait de sa personne, beau parleur, suffisamment lettré, et l'on dit qu'il plut à Voltaire, qui l'encouragea à poursuivre la carrière où il était entré et à faire briller ses talents à Paris. Le souvenir de ce voyage fut rappelé à Desèze, de longues années après, comme un de ses titres d'honneur et presque comme un de ses titres littéraires, lors de son admission à l'Académie française, en mai 1816.

Le jeune Desèze se rendit quelque temps après à Paris. Le bruit de ses succès à Bordeaux l'avait précédé, et, lorsqu'il se présenta à Target, l'illustre avocat prédit à son jeune confrère une brillante carrière. Il l'entoura de son affection, lui prodigua ses conseils, et, décidé à se retirer du barreau, lui transmit les dossiers de plusieurs affaires importantes.

La succession de Target lui étant ainsi dévolue, Desèze s'en empara et défendit les dernières causes dont était chargé ce célèbre avocat, celle entre autres d'une des filles d'Helvétius, qu'il plaida au Châtelet et qu'il gagna avec éclat. Ce fut là le véritable début de Desèze à Paris. C'était en 1784. Il avait alors trente-six ans.

On lit, dans les *Mémoires* de Bachaumont, à propos de ce début : « 9 *août* 1784. M. Romain de Seize (c'est ainsi que Bachaumont écrit son nom) est un avocat du barreau de Bordeaux qui, jeune encore, s'y étant attiré beaucoup d'ennemis, et dans le parlement et dans son ordre, pour son zèle à soutenir M. Dupaty, dégoûté de ces tracasseries, a pris le parti de suivre ce magistrat à Paris et d'y essayer ses talents. Il a débuté, mercredi 4, au Châtelet, dans une cause de partage, très-ingrate conséquemment, n'ayant d'intéressant que le nom d'Helvétius dont il a défendu la fille, et il l'a fait avec un éclat sans exemple. Il a eu l'art de faire entrer dans son plaidoyer des morceaux de philosophie et de pathétique qui lui ont concilié l'attention générale. Pendant cinq quarts d'heure qu'il a parlé, l'huissier n'a pas été dans le cas de crier une seule fois : *Paix là!* Les juges ne l'ont pas perdu de vue un seul instant, et il a été applaudi à la fin pendant cinq minutes comme au spectacle. Les magistrats du Châtelet conviennent n'avoir point entendu d'orateur réunissant à ce degré toutes les parties; car son accent gascon est devenu même une grâce. M. Hérault (Hérault de Séchelles), premier avocat du roi, homme de lettres en outre et bien fait pour apprécier le mérite de M. de Seize, quoiqu'il ne le connût pas, est venu le voir et le féliciter au nom du parquet. » Et plus loin : « 23 *août*. M. de Seize a continué au Châtelet sa première et sa seconde réplique avec le même succès. Vendredi dernier, il a gagné sa cause en totalité, et, ce qui est sans exemple, le lieutenant civil lui a adressé un compliment en pleine audience. »

Après un pareil début, sa place était marquée au premier rang des avocats du barreau de Paris, qui avait alors la réputation de compter les orateurs les plus justement célèbres, les Gerbier et les Elie de Beaumont, entre autres. Les succès de Desèze se multiplièrent. On se rappelle la mystérieuse affaire du *collier*, scandaleux prélude de la persécution qui allait s'acharner après la malheureuse Marie-Antoinette. Coupable ou non, la reine avait été assez imprudente pour donner créance aux plus injurieuses imputations. Avec ce courage qui faisait le fond de son caractère, qu'elle retrouva dans toutes les circonstances périlleuses, et qui ne l'abandonna ni devant le tribunal révolutionnaire ni au pied de l'échafaud, la reine voulut lutter contre l'accusation. Elle fit publier divers mémoires, où les faits racontés avec une grande franchise laissaient peser sur elle un reproche de légèreté, mais écartaient tout soupçon d'intrigue basse et honteuse. C'est Desèze qui, vivement recommandé à la reine, devint son conseil et fut chargé de la rédaction de ces mémoires et de la conduite de toute cette affaire.

L'attitude prise par Desèze, dans ce procès qui divisait la cour et la ville, suivant un mot de l'époque, en faisait un partisan de la cour, et lui traçait sa conduite dans les événements qui se préparaient et qui s'annonçaient si graves et si menaçants. En effet, pendant l'émeute qui précéda la prise de la Bastille, le baron Pierre-Victor de Besenval, lieutenant général et inspecteur général des suisses, avait reçu de la cour l'ordre formel de comprimer l'insurrection et de faire cesser les troubles de Paris. Confiant dans le courage et la fermeté de ses soldats, Besenval crut facile d'exécuter cette dangereuse consigne. Il commanda sans hésitation le feu à ses fantassins, la charge à ses cavaliers. Mais qui peut arrêter un peuple qui se soulève? Quelle armée peut résister à une nation qui revendique ses droits? La lutte s'engagea, terrible, sanglante. Les suisses tuèrent beaucoup de combattants, mais la résistance avait été vigoureuse, et ils laissèrent un certain nombre de morts sur le terrain. Leur courage, leur fermeté en furent diminués. La résistance des insurgés grandissait au contraire. Le sang qui venait de couler était comme le baptême de la Révolution. On avait enlevé les morts, et, à leur place, les suisses voyaient de nouveaux adversaires, à peine vêtus, mal armés, mais résolus, mais décidés à mourir ou à vaincre. L'attitude énergique des insurgés ébranla la résolution de Besenval. Connaissant de longue date l'ingratitude de la cour et sa facilité à désavouer ses défenseurs malheureux, presque certain de n'être pas secouru, dans le cas où le combat se prolongerait, il ne voulut pas continuer la lutte. Il fit retirer ses troupes en dehors de Paris, attendant les événements. Puis, prévenu, dit-on, que la cour voulait le faire arrêter, sachant la haine que lui portait le peuple sur lequel il avait fait tirer, Besenval tenta de gagner la frontière suisse, à l'aide d'un déguisement. Mais, reconnu dans sa fuite, il fut arrêté et ramené à Paris, puis traduit devant une commission instituée au Châtelet, et eut à répondre à une accusation de haute trahison. La position de l'accusé était singulière. Accusé par la cour de ne l'avoir pas défendue, accusé par le peuple d'avoir fait tirer sur des citoyens inoffensifs, Besenval dut à ces accusations contradictoires l'arrêt qui l'acquitta. Un défenseur avait été donné à l'accusé : c'est Desèze qui s'était chargé de cette difficile mission de sauver Besenval. Au surplus, la conduite du général pendant la nuit du combat n'avait pas été bien claire. Il était difficile de savoir au juste ce qu'il avait ordonné ou défendu. Desèze profita de cette obscurité, qu'il s'efforça d'augmenter encore. Il parvint à jeter assez d'indécision chez les juges pour qu'ils n'osassent pas prononcer une condamnation entraînant la mort. Besenval fut sauvé. Cette habile défense mit le sceau à la réputation de Desèze. Mais un autre procès, autrement mémorable, devait immortaliser le nom du brillant avocat.

Jusque-là, n'aspirant qu'à l'établissement d'une constitution libre avec un roi, la Révolution, outragée par les scribes stipendiés par la cour, menacée d'être livrée à la coalition des émigrés et des aristocraties européennes par le chef du pouvoir exécutif lui-même, prit tout d'un coup un caractère formidable. Le 10 août avait éclaté; le roi était prisonnier au Temple; la Législative avait résilié ses pouvoirs; une nouvelle assemblée avait été élue, avec le pouvoir d'exercer la puissance exécutive et législative tant qu'il serait nécessaire, et le mandat spécial de juger le roi. Enfin, quand elle aurait délivré la patrie de ses ennemis, la nouvelle assemblée devait constituer la France en république régulière. En conséquence, l'abolition de la royauté fut prononcée le 21 septembre. Le 22 septembre le décret d'abolition fut proclamé dans Paris, et les représentants du peuple français, constitués en Convention nationale, commencèrent immédiatement leurs travaux.

Le procès du roi fut l'objet le plus important dont eut à s'occuper la Convention nationale, après s'être formée et avoir pourvu aux premières nécessités de la terrible lutte qu'elle allait soutenir contre les puissances étrangères coalisées et l'émigration, contre les ennemis du dehors et les ennemis du dedans. Le procès du roi commença au mois de décembre 1792. Choisi par Louis XVI pour être adjoint à ses défenseurs, Tronchet et Malesherbes, comme un secours nécessaire, Desèze accepta cette pénible et dangereuse mission, et avec elle toutes les conséquences qui pouvaient en résulter. C'était exposer sa vie pour la gloire et se dévouer à la mort. Le discours qu'il prononça dans cette mémorable circonstance a été l'acte le plus marquant de la vie de Desèze.

Le défenseur se montra avocat habile, lorsqu'il soutint qu'il y avait en Louis XVI le roi, mais aussi le citoyen, et invoqua pour le citoyen les garanties accordées aux accusés ordinaires par les nouvelles lois criminelles, promulguées en vertu des principes mêmes de la Révolution; il dit que si l'on voulait juger Louis comme citoyen, il fallait observer dans ce procès ces formes protectrices que tout citoyen a le droit de réclamer en matière criminelle. « Si vous vouliez juger Louis comme citoyen, je vous demanderais, s'écria-t-il, où sont ces jurés d'accusation et de jugement, espèces d'otages donnés par la loi aux citoyens, pour la garantie de leur sûreté et de leur innocence. Je vous demanderais où est cette faculté si nécessaire de récusation qu'elle a placée elle-même au-devant des haines et des passions pour les écarter. Je vous demanderais où est ce scrutin silencieux qui provoque le juge à se recueillir avant qu'il prononce, et qui renferme, pour ainsi dire, dans la même urne, et son opinion, et le témoignage de sa conscience. En un mot, je vous demanderais où sont toutes les précautions religieuses que la loi a prises pour que le citoyen, même coupable, ne fût jamais frappé que par elle... »

On pouvait lui répondre, et la Convention lui répondit que la Convention nationale n'était pas un tribunal ordinaire : c'était une assemblée de salut public contre ses ennemis, un jury national investi d'un mandat spécial pour juger le roi, un conseil de guerre en quelque sorte, car la société était en état de guerre. Les politiques avaient bien voulu, en 1791, épuiser tous les essais de conciliation entre le peuple et le roi, ne pas ordonner sa déchéance et sa mise en accusation après sa fuite et son arrestation à Varennes; ils avaient bien voulu ne pas considérer comme un crime cet acte d'un chef d'Etat passant à l'ennemi pour faire cause commune avec lui et se tourner avec lui contre sa patrie; tranchons le mot, on avait fait grâce à Louis de ce crime, on l'avait refait roi. Il avait juré la constitution de 1791, en vertu de laquelle il avait exercé le pouvoir exécutif jusqu'au 10 août; mais il avait, contre ce dernier pacte entre la nation et lui, de nouveau conspiré, de nouveau noué des intrigues criminelles avec l'étranger pour le détruire. Sa première tentative de désertion à l'ennemi avait été, il est vrai, amnistiée; mais elle expliquait la conduite ultérieure du roi; c'était un déserteur de fait dans le premier cas; un coupable de haute trahison, de lèse-majesté nationale, dans le second. Eh quoi! tous ces hommes de bien et de courage, les Lanjuinais, par exemple, et vingt autres, qui depuis ont été pairs de France sous la Restauration, qui n'ont pas voté la mort, il est vrai, mais qui ont déclaré Louis coupable, mais qui se seraient évidemment abstenus de se considérer comme juges s'ils ne s'étaient pas considérés comme compétents à juger, auraient voté, et voté la culpabilité sans droit et sans raison suffisante, sans qu'il y eût crime! Il est temps, il est grand temps de réagir contre les déclamations des royalistes au sujet de la condamnation de Louis XVI. Nous pouvons croire, nous, avec Daunou, avec M. Louis Blanc, quoique nous n'en soyons pas bien convaincu, que l'application de la peine à laquelle Louis était condamné ne fut pas d'une bonne politique; qu'il eût mieux valu garder Louis XVI prisonnier que de l'exécuter; c'est possible. Mais il ne faut pas présenter cet acte terrible de la Convention comme exercé sans droit; il fut imposé aux votants par la raison d'Etat; ils ne croyaient pas devoir agir autrement pour la délivrance de la patrie.

Dans la situation critique où les manœuvres de la cour avaient jeté la France, le salut du peuple était pour eux la suprême loi. *Salus populi suprema lex*. Plus tard même, dans ses plus grandes violences, la Convention ne perdit jamais de vue la grandeur de sa cause; elle porta et tint toujours haut et d'une main ferme, au milieu de ses plus grandes dissensions intestines, le drapeau de la République, le drapeau de l'avenir. Encore une fois, celui qu'on jugeait, celui qu'on condamnait, était celui-là même qui avait empêché la constitution de 1791 de fonctionner, qui l'avait trahie après l'avoir jurée, qui avait rendu impossible l'état de liberté régulière où les principes invoqués en faveur de Louis par son défenseur pouvaient être pratiqués. La France était en état de guerre à l'extérieur et à l'intérieur; le gouvernement de la Convention allait être, par ses comités, un gouvernement de guerre et de salut public; il fut, dans le procès de Louis XVI, un conseil de guerre, une cour prévôtale, si l'on veut.

Donc Desèze s'appliqua surtout à défendre le citoyen; il mit, pour ainsi parler, le roi de côté, et, pour la défense du citoyen, il s'appuya sur les principes mêmes que les précédentes assemblées législatives de la Révolution, combattues par le roi, avaient introduits dans la législation criminelle. Il en préconisa d'autant plus l'excellence que, appliqués à la circonstance, ils devaient amener une déclaration d'incompétence, et c'eût été évidemment, dans cette crise, gagner son procès.

Arrêté longtemps après la condamnation de Louis XVI (le 20 octobre 1793), non par suite de sa défense, mais parce qu'il avait été compris, à raison de ses actes postérieurs, dans une des catégories de la loi des suspects, il ne tarda pas à être mis en liberté. Il essaya bien, avec les fameuses sections royalistes des Filles-Saint-Thomas, d'empêcher la promulgation de la constitution de l'an III; mais le 13 vendémiaire et le triomphe de la Convention permirent l'installation du Directoire, et Desèze vit encore ajourné le rétablissement de la royauté, sur lequel les royalistes comptaient, au terme des travaux de la Convention. Il était assez naturel que Desèze ne recherchât aucune fonction et qu'on ne lui en offrît aucune, sous le gouvernement du Directoire; mais, sous l'Empire, il eût pu ne pas se faire scrupule de servir le gouvernement nouveau. Il s'honora sous le gouvernement de Napoléon par un refus, *courageux*, a-t-on dit, de toute dignité. L'adjectif *courageux* nous semble ici de trop; s'il est vrai que Desèze n'ait point cessé, depuis 1793 jusqu'en 1814, de correspondre avec les Bourbons, il ne fit qu'un acte de loyauté en s'abstenant de servir en apparence un gouvernement qu'il travaillait par-dessous main à renverser, et qu'il eût renversé avec joie s'il eût pu le faire. Il ne sollicita rien, et c'est là en effet ce qui l'honore; mais, comme il ne lui fut rien offert, il n'eut rien à refuser, ni courageusement ni autrement. Sans doute, on proposa à Napoléon de le faire entrer au Sénat; mais Napoléon, sachant que le candidat avait obstinément refusé de signer une consultation judiciaire avec Cambacérès et d'autres jurisconsultes régicides, dit qu'il le connaissait trop opposé aux choses nouvelles pour le nommer au premier corps d'un Etat, où la première condition exigée était l'esprit de conciliation entre les diverses opinions du passé.

L'empereur découvrit même quelques années après que Desèze entretenait, conjointement avec M. Lainé, des relations avec l'Angleterre et qu'il conspirait contre l'empire; et, à cette occasion, avisant, à la réception du 1er janvier 1814, aux Tuileries, quelques députés au Corps législatif qu'il savait lui être hostiles, il ne put contenir sa colère et la laissa éclater dans quelques paroles foudroyantes; il dit à l'un d'eux : « Vous êtes lié avec Lainé. M. Lainé est un traître vendu et soudoyé par l'Angleterre par l'entremise de l'avocat Desèze; je le sais, j'en ai la preuve. »

Quelques mois après, la première restauration avait lieu, et enfin l'heure des récompenses et de la faveur sonna pour Desèze. Tronchet et Malesherbes n'étant plus, la reconnaissance royale se concentra sur lui, et il fut nommé, en janvier 1815, premier président de la cour de cassation, en remplacement de Muraire, qui reçut sa démission, avec le titre de président honoraire. Quelques jours après, Desèze obtint le cordon de l'ordre de Saint-Michel, et la charge de trésorier des ordres du roi. Desèze, dans son discours d'installation sur les fleurs de lis de la cour suprême, parla beaucoup du procès du roi, sujet sur lequel on le vit trop souvent revenir, sans s'oublier, alors qu'il jugeait à propos de taire le nom de Tronchet, dont la conduite était pourtant bien digne de quelques éloges, puisqu'en se chargeant de sa mission il avait solennellement juré que, quel que fût l'événement, il n'accepterait aucun témoignage de reconnaissance de qui que ce fût sur la terre.

Muraire, au retour de Napoléon, remplaça à la cour de cassation Desèze, qui, après les Cent-Jours, rendit de nouveau à son concurrent la présidence honoraire. On remarqua avec peine, après cette reprise de la présidence de la haute cour, dans les mercuriales et les harangues du nouveau premier président, d'amers reproches adressés à la cour et au barreau, comme si tout le corps judiciaire avait pu suivre son président en Angleterre auprès du prince régent, ensuite à Gand, et ne rentrer en France qu'après le désastre de Waterloo, laissant la France sans justice et les tribunaux en interrègne. Une nouvelle récompense attendait Desèze; il fut promu à la pairie par une ordonnance royale du 17 août 1815. Ce fut alors qu'oubliant ses anciens principes sur l'administration de la justice criminelle, et le jury d'accusation et de jugement, et le vote silencieux, et les sages lenteurs et la libre défense, et tout ce à quoi il avait rendu un si éclatant hommage devant la Convention nationale, il vota le rétablissement des cours prévôtales, dont les procédés juridiques étaient plus sommaires encore que ceux dont avait usé la Convention lors du procès de Louis XVI.

Enfin, comme si tous les honneurs devaient tomber sur sa tête, une place étant devenue vacante à l'Académie par la mort de Ducis, il en fut nommé membre le 23 mai, et reçu par M. de Fontanes, qui l'accabla d'éloges et de compliments. On le donnait pour successeur à Ducis, qui lui-même avait succédé à Voltaire. L'héritage était brillant; malheureusement les titres du récipiendaire ne l'étaient pas assez pour frapper les yeux du public. On se demanda avec étonnement ce qu'avait fait l'avocat ou le premier président Desèze pour mériter ce nouvel honneur. On eut beau chercher dans toutes les bibliothèques publiques et particulières ses titres littéraires, on ne trouva rien. Sans doute il avait *écrit* une immense quantité de mémoires et de plaidoyers; mais ces ouvrages, d'ailleurs inédits, paraissaient former un bagage trop lourd de procédure et trop léger de littérature pour compter à l'Institut.



S'il avait succédé au chansonnier Laujon, passe encore. On assure en effet que, dans sa jeunesse, ce grave magistrat s'exerçait assez heureusement dans le genre de la chanson, qu'il chantait lui-même à merveille, et nous avons entendu plus d'un Bordelais regretter qu'on n'eût pas un recueil des chansons de Desèze.

Le reste de la vie de l'avocat et du magistrat n'offrit plus rien d'extraordinaire depuis ce moment jusqu'à l'heure de sa mort, le 2 mai 1828. Il venait d'entrer dans sa quatre-vingtième année, et sa constitution robuste semblait lui promettre de longs jours encore, mais une fluxion de poitrine l'enleva en quelques heures.

Desèze avait été créé comte par lettres patentes de Louis XVIII, du 17 août 1817. Les armoiries de sa famille, — car, bien que son nom doive être écrit comme nous l'écrivons et comme l'histoire doit l'écrire, il était de noblesse de robe, il avait des armoiries, — se composaient de trois tours couronnées de croissants. Le roi les lui fit changer, et indiqua ingénieusement lui-même quelles en devaient être les pièces à l'avenir : il fit substituer aux trois tours la tour unique du Temple, et aux croissants les fleurs de lis de l'écusson royal.

— Etienne-Romain DESÈZE, fils aîné de l'illustre avocat, devint président à la cour royale de Paris, et, après la mort de son père, hérita de son titre de pair de France; mais il cessa de siéger à la Chambre et à la cour après la révolution de 1830.

— Victor DESÈZE, frère du courageux défenseur du roi, devint recteur de l'académie de Bordeaux sous la Restauration. — Son fils, Jean-Pierre-Aurélien DESÈZE, né à Bordeaux en 1799, mort dans la même ville le 23 janvier 1870, suivit avec distinction la carrière du barreau, et fut élu représentant du peuple en 1848. Il siégea à l'extrême droite et n'obtint que de fort médiocres succès de tribune. Après le 10 décembre, il fut réélu à l'Assemblée législative, où il ne se fit remarquer que par son empressement à adopter toutes les mesures réactionnaires. Membre du fameux comité de la rue de Poitiers, il fut un des dix-sept représentants qui acceptèrent le triste mandat d'élaborer la loi du 31 mai contre le suffrage universel. Cependant, en 1851, il abjura la politique de l'Elysée et protesta contre le 2 décembre. Il vécut depuis en dehors de la politique active. — Jean-Louis-Adrien-Casimir DESÈZE, parent du précédent, est devenu premier président de la cour de Poitiers, et a été nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1855.

**DESFAUCHERETS** (Jean-Louis BROUSSE), auteur dramatique, né à Paris en 1742, mort en 1808. Il était fils d'un riche procureur au Parlement. Il devint membre du directoire du département de la Seine en 1791, et fut incarcéré comme suspect en 1793. Après la Terreur, il fut nommé administrateur des hospices, et enfin censeur au ministère de la police. Il se livra à la composition dramatique avec plus de fécondité que de talent. On a de lui : l'*Avare cru bienfaisant*, comédie en cinq actes et en vers, représentée le 15 décembre 1784, et qui fut outrageusement sifflée; le *Mariage secret*, comédie en trois actes et en vers (1786), qui obtint un grand et légitime succès. La pièce est gaie, vive, spirituelle, et est restée au répertoire du Théâtre-Français; les *Dangers de la présomption*, comédie en cinq actes et en vers (1798); le *Portrait*, ou le *Danger de tout lire*, comédie en un acte, en vers (1786); la *Double clef*, ou *Colombine commissaire*, parade en deux actes et en vers, mêlée d'ariettes (Théâtre-Italien, 1786); l'*Astronome*, opéra-comique en deux actes et en prose (théâtre Feydeau, 1799); la *Punition*, opéra-comique en un acte (1799); la *Pièce en répétition*, comédie en deux actes, en prose, jouée au théâtre Louvois (1801); *Arioste gouverneur*, ou le *Triomphe du génie*, comédie-vaudeville (1800), en collaboration avec M. Roger, son ami, ainsi que la pièce précédente. Parmi les ouvrages manuscrits trouvés dans les papiers de Desfaucherets, nous citerons : l'*Ennemi de soi-même*, comédie en cinq actes; le *Danger des petits ennemis*, comédie en cinq actes; les *Deux soubrettes*, comédie en trois actes; des chansons, des contes, des fragments, traduits de l'anglais, etc.; enfin un *Compte rendu concernant l'administration de Paris* (1790). Desfaucherets a aussi collaboré au *Portrait de Fielding*, vaudeville en un acte, avec MM. de Ségur et Desprez.

**DESFIEUX** (François), révolutionnaire français, né à Bordeaux en 1755, mort en 1794. Il exerçait au début de la Révolution la profession de marchand de vin dans sa ville natale. Il partit pour Paris, où il se signala par l'exaltation de ses idées, entra dans la société des Jacobins, devint un des juges du tribunal révolutionnaire, devant lequel il comparut comme accusé, en même temps et pour les mêmes causes qu'Hébert et périt sur l'échafaud.

**DES FLOTTES** (Pierre de SAINT-BERNARD), prédicateur français, né à Limoges vers la fin du XVIe siècle, mort à Bordeaux en 1666. Il entra dans la congrégation des Feuillants, et se rendit célèbre par ses prédications à Bordeaux, à Lyon, à Paris, à la cour. Des Flottes fut l'ami de saint François de Sales. Nous avons de lui : *Oraison funèbre pour l'anniversaire de feu messire François de Sales* (Lyon, 1623, in-4°); *Dédicace religieuse*, ou *Réflexion en forme d'exercices spirituels pour le renouvellement des vœux monastiques* (Paris, in-8°).

**DESFONTAINES**, auteur dramatique français, qui vivait au XVIIe siècle et qui était originaire de Caen. Ce fut un écrivain médiocre, sur la vie duquel nous ne possédons aucun détail. On a de lui des tragédies et des tragi-comédies : l'*Eurymédon* ou l'*Illustre pirate* (1637, in-4°); la *Vraie suite du* Cid (1636, in-4°); *Orphise* ou la *Beauté persécutée* (1638, in-4°); *Hermogène* (1639, in-4°); *Bélisaire* (1641, in-4°); les *Galantes vertueuses, histoire véritable arrivée pendant le siége de Turin* (Avignon, 1642, in-12); *Perside* ou la *Suite* d'Ibrahim-Bassa *de Scudéri* (1644, in-4°; 1649, in-12); le *Martyre de saint Eustache* (1645, in-4°); *Saint Alexis* ou l'*Illustre Olympie* (1645, in-4°; 1661, in-12; 1665, in-12); *Alcidiane* ou les *Quatre rivaux* (1644, in-4°); l'*Illustre comédien* ou le *Martyre de saint Genest* (1645, in-4°); *Bellisante* ou la *Fidélité reconnue* (1647, in-4°); la *Véritable Sémiramis* (1647, in-4°). Toutes ces pièces sont en cinq actes; les sept premières portent le titre de tragi-comédies, et les six autres celui de tragédies. On attribue aussi à Desfontaines : le *Poëte chrétien passant du Parnasse au Calvaire* (Caen, 1648, in-8°); *Paraphrase sur le* Memento, homo (Paris, 1645, in-16); trois romans : l'*Illustre Amalazonthe* (Paris, 1645, 2 vol. in-8°); les *Heureuses infortunes de Céliante et Marilinde* (Paris, 1636, in-8°). On attribue également à cet auteur la tragédie de *Sainte Catherine* (Paris, 1650, in-4°), pièce qui est, en réalité, de l'abbé d'Aubignac.

**DESFONTAINES** (Pierre-François GUYOT), littérateur français, né à Rouen en 1685, mort en 1745. Il entra, à l'âge de quinze ans, dans la congrégation des jésuites, qui l'envoyèrent professer la rhétorique à Bourges. Mais, en 1715, il jeta le froc aux orties pour se consacrer à la carrière littéraire, et s'attira par ses critiques de nombreuses attaques de la part des principaux écrivains de l'époque. En 1724, il vint à Paris et fut admis parmi les rédacteurs du *Journal des savants*, qu'il contribua beaucoup à relever du discrédit où cette feuille était tombée. Il fit ensuite paraître, soit seul, soit en collaboration avec Fréron, Granet, Destrées, etc., différents recueils périodiques, entre autres le *Nouvelliste du Parnasse*, les *Observations sur les écrits modernes*, et les *Jugements sur les écrits nouveaux*. Accusé, dit-on, d'un crime honteux, Desfontaines, qui ne se piquait pas du reste d'une grande pureté de mœurs, fut jeté en prison et il était sur le point d'être condamné aux galères, lorsqu'il implora la protection de Voltaire, qui fit agir des amis puissants et parvint à obtenir la mise en liberté de Desfontaines. Le séjour de Paris lui fut cependant interdit, et ce ne fut qu'en 1731 qu'il obtint la permission d'y rentrer. La reconnaissance eût dû rendre Desfontaines, sinon partial, au moins circonspect dans ses critiques à l'égard de Voltaire. Il n'en fut pas ainsi, et il dirigea contre ce dernier, notamment dans ses *Observations sur les écrits modernes* (Paris, 1735), des attaques qui irritèrent vivement le grand homme, dont la modestie était le moindre défaut. Il écrivit, en 1738, contre Desfontaines, sous le titre de *Préservatif*, un libelle où il se laissait aller à des personnalités des plus odieuses sur le compte de son adversaire. Celui-ci y répondit par la *Voltairomanie* (1738, in-12), et par le *Médiateur* (1739, in-12), où il rendait injure pour injure. Dès lors la lutte était engagée, et elle dura sans intermittence jusqu'à la mort de Desfontaines, qui, moins puissant que Voltaire, ne tarda pas à avoir le dessous, et ne se releva pas des coups que lui porta le vindicatif Arouet. On a de l'abbé Desfontaines : *Dictionnaire néologique* (1726, in-12; 7e édit., 1756, in-12), ouvrage ingénieux; une traduction du roman de *Gulliver*, de Swift (1727, in-12); *Racine vengé* ou l'*Examen des remarques de M. l'abbé d'Olivet sur les œuvres de Racine* (Avignon-Paris, 1759, in-12), petite brochure très-rare; une traduction de *Virgile* (Paris, 1743, 4 vol. in-8° et in-12), la meilleure traduction française en prose du poëte latin, avec un commentaire qui ne se trouve pas dans les diverses réimpressions. L'abbé Desfontaines a publié encore un grand nombre d'ouvrages anonymes ou pseudonymes (voir le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier). L'abbé de La Porte a donné (1757) l'*Esprit de l'abbé Desfontaines* (4 vol. in-12). On y trouve l'abrégé de sa vie et une liste de ses ouvrages, au nombre de quarante-sept, plus trente-huit opuscules écrits contre lui. Desfontaines était vénal, se faisait payer ses louanges et les changeait en blâme quand le prix qu'on lui donnait lui paraissait insuffisant. Un jour que le comte d'Argenson lui reprochait ses critiques amères et injustes contre les gens de lettres, le satirique, pour dernière raison, lui dit : « Monseigneur, il faut bien que je vive. — Mais, répliqua froidement le ministre, je n'en vois pas la nécessité. »

**DESFONTAINES-LAVALLÉE** (Guillaume-François FOUQUES-DESHAYES, connu sous le nom de), littérateur français, né à Caen en 1733, mort à Paris en 1825. Il fut successivement secrétaire du duc de Deux-Ponts, censeur royal, inspecteur de la librairie, puis bibliothécaire de Monsieur (qui devint le roi Louis XVIII). Ses principaux ouvrages sont : le *Philosophe prétendu*, comédie en trois actes et en vers (1762); *Epître à Quintus snr l'insensibilité des stoïciens* (1764, in-8°); *Lettres de Sophie et du chevalier de* ***, *pour servir de supplément aux* Lettres du marquis de Roselle, de Mme Elie de Beaumont (1765, 2 vol. in-12); la *Bergère des Alpes*, comédie en un acte et en vers (1769); l'*Aveugle de Palmyre*, pastorale en deux actes et en vers (Théâtre-Italien, 1767); les *Bains de Diane* ou le *Triomphe de l'amour*, poëme en trois chants (1770, in-8°); la *Cinquantaine*, pastorale en trois actes (1771); *Isménor*, ballet héroïque en trois actes (1775); la *Fête de village* (opéra); le *Mai*, comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes (1776); la *Réduction de Paris*, pièce héroïque en trois actes et en prose (1780); l'*Amant statue*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes (1781); *Isabelle Hussard*, parade (1781, in-8°); l'*Amour et la folie*, opéra-comique en trois actes (1782, in-4°); le *Droit du seigneur*, comédie en trois actes (1784, in-8°); les *Amours de Chérubin*, comédie en trois actes, en prose (1784); les *Quatre saisons littéraires*, recueil périodique (1785, 4 vol. in-12); la *Dot*, comédie en trois actes, en prose (1785); l'*Incendie du Havre*, comédie en trois actes et en prose (1787); *Fanchette* ou l'*Heureuse épreuve*, comédie en deux actes et en prose (1788); le *Réveil de Thalie* (Théâtre-Italien); le *Tombeau de Desilles*, anecdote en un acte et en prose (1790); le *Dîner imprévu* (1792); *Arlequin afficheur*, comédie-parade en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, avec Barré et Radet (1792). Cette pièce obtint beaucoup de succès, grâce surtout au talent de Laporte, qui excellait dans le rôle d'Arlequin; pendant longtemps elle fut le prologue obligé des premières représentations. Le *Divorce*, comédie en trois actes et en vaudevilles (1793); la *Chaste Suzanne*, pièce en deux actes, mêlée de vaudevilles (1793), représentée à l'époque du procès de Louis XVI. On vit dans une phrase de cette pièce une allusion au procès de ce prince, et l'auteur fut emprisonné pendant quelques mois. *Clitophon et Leucippe*, roman traduit du grec d'Achille Tatius (1795, in-18); le *Mariage de Scarron*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, avec Barré et Radet; *Colombine mannequin*, comédie-parade en un acte, mêlée de vaudevilles, avec Barré et Radet (1797); le *Pari*, divertissement en un acte, à l'occasion de la paix; *Hommage du petit vaudeville au grand Racine*, pièce jouée au Vaudeville (1798) au bénéfice d'une petite-nièce de Racine, et faite avec Barré, Radet, Piis et Coupigny; la *Vallée de Montmorency* ou *Jean-Jacques Rousseau dans l'Ermitage*, vaudeville en trois actes (1798), avec les mêmes, moins Coupigny; *Monsieur Guillaume* (Malesherbes) ou le *Voyageur inconnu*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles (1800), la meilleure des pièces composée par Desfontaines et en collaboration; *Voltaire* ou *Une journée de Ferney*, comédie en deux actes, mêlée de vaudevilles (1802), avec Barré, Piis et Radet; *Chapelain* ou la *Ligue des auteurs contre Boileau*, comédie en un acte et en prose, avec Barré et Radet (1804); les *Ecriteaux* ou *René Lesage à la foire Saint-Germain*, vaudeville en deux actes (1805), avec Barré et Radet; *Sophie Arnoult*, comédie en trois actes, mêlée de vaudevilles (1805) avec Barré, Radet et Picard; *Lantara* ou le *Peintre au cabaret*, vaudeville en un acte (1809), avec les mêmes; *Gaspard l'avisé*, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles (1812), avec les mêmes. « L'*Intendant*, nous dit la *Biographie* Michaud, est le seul vaudeville de Desfontaines qui n'ait point réussi. On le donnait le lendemain de la chute du *Cabriolet jaune* à l'Opéra-Comique. L'auteur de cette dernière pièce dit en riant à Desfontaines, après la représentation de la sienne : « Mon ami, j'ai une place pour ton *Intendant* dans mon *Cabriolet jaune*. » On trouve des chansons de Desfontaines dans les recueils des *Dîners du vaudeville* et du *Chansonnier du vaudeville*. Enfin, il a travaillé pour la nouvelle *Bibliothèque des romans*.

**DESFONTAINES** (René LOUICHE), botaniste français, né à Tremblay (Ille-et-Vilaine), le 14 février 1750, mort à Paris le 16 novembre 1833. Après avoir fait d'excellentes études au collége de Rennes, il vint à Paris pour y suivre les cours de la Faculté de médecine, et y étudia surtout la botanique. L'ardeur qu'il mit à cette étude le fit remarquer de Lemonnier, qui devait plus tard lui céder sa chaire au Muséum, et de Laurent de Jussieu dont il devint l'ami. Il fut reçu docteur en 1782; l'année suivante, un mémoire sur l'*Irritabilité des plantes* lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences. Les voix s'étant partagées entre Tessier et lui, l'Académie obtint qu'ils fussent nommés tous deux quoiqu'il n'y eût qu'une place vacante. Tessier fut nommé adjoint en titre et Desfontaines adjoint surnuméraire.

Linné avait déjà constaté dans les feuilles et les corolles des plantes des mouvements contractiles bien caractérisés. Desfontaines soumit à la même étude les organes de la fructification. Il vit les pistils et les étamines se chercher mutuellement au moment de la fécondation, se courber ou se redresser et tourner même autour de leurs axes.

Dès qu'il fut de l'Académie, il forma le projet d'un voyage scientifique dans les Etats barbaresques; l'Académie approuva ce projet et fit les frais du voyage. Desfontaines passa deux ans dans les royaumes de Tunis et d'Alger et en rapporta une riche moisson de plantes. Sa *Flore atlantique*, où plus de trois cents espèces nouvelles étaient étudiées et classées, fut le fruit de ce voyage.

Aussitôt que Desfontaines fut de retour en France, en 1786, Lemonnier, qui occupait la chaire de botanique du Jardin des Plantes depuis 1755, s'en démit en sa faveur, et Buffon ratifia cette mutation.

Avant Desfontaines, les détails arides de la nomenclature formaient le fond des cours de botanique; le nouveau professeur donna, au contraire, une importance prépondérante aux études anatomiques et physiologiques, et son succès fut éminent. Pendant plus de quarante ans, près de quinze cents personnes sont venues chaque année se presser à son amphithéâtre.

La Révolution troubla à peine ses tranquilles études; il ne sortit de sa retraite qu'à deux reprises, à l'époque la plus terrible de la Terreur, pour arracher à la mort deux naturalistes renommés, Ramond et Lhéritier.

La *Flore atlantique* ne fut publiée qu'en 1798; cette même année, Desfontaines communiqua à l'Académie des sciences les observations qu'il avait faites en Afrique sur la structure des plantes monocotylédones, jusque-là presque inconnues en Europe. C'est de ce précieux travail que date la division du règne végétal en ses deux classes, si profondément séparées par une foule de caractères de structure, de croissance, d'organisation.

Outre ses leçons, Desfontaines était chargé du classement des plantes dans les herbiers et dans le jardin de l'école de botanique; ses incessantes études sur la classification ont produit le *Catalogue des plantes du Jardin du roi*, qui parut d'abord en 1801, fut refondu en 1815 et en 1829, et auquel il a ajouté un supplément en 1830.

Desfontaines ne cultivait pas seulement la botanique pour elle-même, il cherchait à en rendre les applications utiles à l'agriculture. C'est dans cette vue qu'il publia, en 1809, son *Histoire des arbres et arbrisseaux qui peuvent être cultivés en pleine terre sur le sol de la France*.

Son dernier travail est de 1831; il a pour titre : *Expériences sur la fécondation artificielle des plantes*. La plupart des faits qui y sont rapportés étaient déjà connus, mais ils avaient été mis en doute; les expériences de Desfontaines en ont définitivement constaté la réalité. Le plus remarquable de ces faits est la production artificielle d'hybrides par l'injection de la poussière mâle d'une espèce sur les organes femelles d'une autre espèce.

Homme simple, timide et modeste, Desfontaines avait su donner à ses leçons tout le charme de simples causeries, en même temps que le mérite des cours les plus savants. La piquante bonhomie, la douce familiarité du professeur ne contribuaient pas peu à lui attirer un nombreux auditoire. Il avait été rappelé à l'Académie des sciences lors de l'organisation des cinq classes de l'Institut, et devint plus tard administrateur du Muséum d'histoire naturelle. Trois genres ont été consacrés à sa mémoire : la *Fontanesia*, par La Billardière; la *Desfontana*, par Arrabide, et la *Louichea*, par Lhéritier, qui lui devait la vie.

Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, on a encore de Desfontaines : *Cours de botanique élémentaire et de physique végétale professé au Muséum d'histoire naturelle*, dans la *Décade philosophique* (t. V, VI et VII, 1796); *Choix de plantes du Corollaire de Tournefort, publiées d'après son herbier* (Paris, 1808); *Plantes rares qui ont fleuri en l'an X dans le jardin et les serres du Muséum* (*Annales du Muséum*, 1802-1803); *Observations sur les plantes économiques qui croissent dans les royaumes de Tunis et d'Alger* (*Nouvelles Annales des voyages*, 1830); *Mémoire sur quelques espèces nouvelles d'oiseaux des côtes de Barbarie* (*Mémoires de l'Académie des sciences*, 1787); *Mémoire sur l'ailante glanduleux* (*Mémoires de l'Académie des sciences*, 1786); *Recherches sur le lotos de Libye* (*Mémoires de l'Académie des sciences*, 1788); *Mémoire sur la culture et les usages économiques du dattier* (*Mémoires de l'Académie des sciences*, 1805); *Mémoire sur le chêne à glands doux* (*Mémoires de l'Académie des sciences*, 1790); *Fragment d'un voyage dans les royaumes de Tunis et d'Alger et dans les montagnes de l'Atlas* (*Annales des voyages*, 1830); *Relation d'un voyage d'Alger à Tremessen* (*Mémoires de l'Académie des sciences*, 1830); *Journal d'un voyage d'Alger à Constantine* (*Mémoires de l'Académie des sciences*, 1830); *Voyage le long de la côte depuis Tunis jusqu'à Sfay* (*Mémoires de